

COMPTE RENDU N°01 DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	27	29

L'an deux mil le vingt-et-un le 28 janvier à 18H05, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 janvier, s'est réuni en le Centre d'Animation de Lanton, sous la présidence de Madame Marie LARRUE, Maire

Présents : LARRUE Marie, DEVOS Alain, JOLY Nathalie, GLAENTZLIN Gérard, CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa, DE OLIVEIRA Ilidio, PEUCH Annie-France, CAUVEAU Olivier, AURIENTIS Béatrice, BELLOC Damien, BOISSEAU Christine, CABANES Ariel, PONS Cassandre, LACOMBE Jean-Jacques, PEYRAC Nathalie, CLERQUIN Gérard, CAILLY Christian, DARCOS Nathalie, BIDART Nathalie, MASIP Dominique, ROUGIER Martine, PERUCHO Jean-Charles, JACQUET Eric, CAVERNES Marie-France, MORAS Stéphane, FERRAN-CHATAIN Marie-Christine, BEYNAC Michel.

Absents ayant donné procuration : KENNEL Thomas à LARRUE Marie, MALET Virginie à PERUCHO Jean-Charles.

Lors de cette séance, le Conseil Municipal, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de Séance : Madame Christine BOISSEAU
- approuvé le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Rapporteur : Madame Marie LARRUE, Maire

En application de la délibération n°04-01 du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal de Lanton a délégué à Madame le Maire le pouvoir de prendre un certain nombre de décisions en application de l'article L2122-22 du code général des Collectivités territoriales.

Conformément à l'article L2122-23 du même code, Madame le Maire communique au Conseil Municipal la liste des décisions qu'elle a été amenée à prendre.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS

Par 22 voix pour et 7 contre (M. Jean-Charles PERUCHO, (procuration de Mme Virginie MALET), M. Eric JACQUET, Mme Marie-France CAVERNES, M. Stéphane MORAS, Mme Marie-Christine FERRAN-CHATAIN, M. Michel BEYNAC), le Conseil Municipal adopte à la majorité la délibération suivante :

N° 01-01 / CB - BUDGET DE LA COMMUNE – ANNÉE 2021 – AUTORISATION D’ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D’INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS A L’EXERCICE PRÉCÉDENT

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater, avant l’adoption du Budget les dépenses d’investissement suivantes, pour un montant total de **1 017 000 €** :

ARTICLES	OPÉRATION	FONCTION	SERVICE	DÉSIGNATION	PRIX T.T.C. en €
275	ONA	01	Administration Générale	Autres immobilisations financières – Dépôts et cautionnements versés	5 000
21312	11	212	Technique/Bâtiment public	Constructions bâtiments publics – Bâtiments scolaires (Ecole élémentaire Travaux de peinture bureau directrice 4600€/Installation visiophone 6400€)	11 000
21318	11	020	Technique/Bâtiment public	Constructions bâtiments publics (Marché DALKIA part investissement 10000€)	10 000
21318	11	312	Culture/Vie Locale	Constructions autres bâtiments publics (Construction d’une Cabane des Arts/Frais divers)	270 000
21318	11	414	Culture/Vie Locale	Constructions autres bâtiments publics (Halte de Cassy Contrôle technique/Mission SPS/Frais divers)	14 000
21318	11	64	Petite Enfance	Constructions bâtiments publics (Travaux de bardage extérieur du Multi Accueil)	28 000
2188	11	020	Sécurité Prévention	Immobilisations corporelles (Motopompe 1000€/Equipement tronçonnage 3000€)	4 000
2151	12	822	Technique/Infrastructure voirie	Réseau de voirie (Marché travaux de voirie 2021)(Cheminement piéton Route de la Plage au Giratoire Marie Lou avec enfouissement réseaux/ Cheminement piéton Blagon nord/Phase 2 élargissement giratoire Landes de Mouchon/Racines Ferme Taussat/Rue des Bouviers/Allée Grands Champs)	450 000
2152	12	821	Technique/Infrastructure voirie	Installation de voirie (Installation de figurine pour sécurisation du passage piéton de Blagon)	4 000

2152	12	822	Technique/Infrastructure voirie/Réseau cyclable	Installation de voirie -Réseau cyclable <i>(AMO Plan directeur d'aménagement vélos 12000€/ Création marquage Route du Stade et aménagement éclose piste cyclable route du stade 12000€)</i>	24 000
2152	12	824	Technique/Infrastructure voirie/Sécurité	Installation de voirie <i>(Travaux d'installation de vidéoprotection des entrées ville)</i>	160 000
2183	14	020	Informatique	Autres immobilisations corporelles – Matériel informatique <i>(PC directrice école élémentaire/ Divers matériel sur marché subséquent informatique)</i>	5 000
2184	14	211	Education	Autres immobilisations corporelles - Mobilier <i>(Ecole maternelle Bureau directrice 2160€/Fauteuils ergonomiques enseignants 2840€)</i>	5 000
2188	14	020	Administration Générale	Autres immobilisations corporelles <i>(Matériel électoral)</i>	5 000
2188	14	251	Restauration	Autres immobilisations corporelles <i>(Coupe légumes cuisine centrale)</i>	2 000
2188	14	422	Jeunesse	Autres immobilisations corporelles <i>(Matériel divers service jeunesse)</i>	2 500
21318	15	020	Technique/Infrastructure bâtiment	Constructions bâtiments publics <i>(Avenant programmiste CTM- mise à jour étude faisabilité)</i>	7 500
2031	26	412	Développement local/ Infrastructure	Frais études et développement <i>(Mission accompagnement à la préfiguration</i>	5 000
		414		<i>-terrain de football synthétique 5000€ -espace de tennis 5000€)</i>	5 000

- dit que les crédits seront inscrits au Budget 2021.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des présents ou ayant donné pouvoir (29), la délibération suivante :

N° 01 - 02 / CB : TAXE D'HABITATION : ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal décide de :

- **décide** d'instituer l'abattement spécial à la base de 20 % en faveur des personnes handicapées ou invalides.
- **charge** Madame le Maire, ou son représentant, de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Par 22 voix pour et 7 contre (M. Jean-Charles PERUCHO, (procuration de Mme Virginie MALET), M. Eric JACQUET, Mme Marie-France CAVERNES, M. Stéphane MORAS, Mme Marie-Christine FERRAN-CHATAIN, M. Michel BEYNAC), le Conseil Municipal adopte à la majorité la délibération suivante :

N° 01 - 03 / ALN : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN POINT CASH

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques LACOMBE, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal décide de :

- **adopte** la convention entre la Ville de Lanton et la Société BRINK'S annexée à la présente,
- **autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

INTERCOMMUNALITÉ

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des présents ou ayant donné pouvoir (29), les délibérations suivantes :

N° 01 - 04 / ALN : COBAN : AVENANT A LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Rapporteur : Marie LARRUE, Maire

Le Conseil Municipal décide de :

- **adopte** l'avenant à la convention d'entente intercommunale pour la gestion et l'entretien des ZAE entre la COBAN et la Ville telle qu'annexée à la présente délibération,
- **autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

SOLIDARITÉS

N° 01 - 05 / CB : AVANCE SUR SUBVENTION 2021 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Rapporteur : Nathalie JOLY, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal décide de :

- **valide** le montant de l'acompte de la subvention attribuée au CCAS pour l'année 2021,
- **dit** que les crédits seront inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2021.

INFRASTRUCTURES, BÂTIMENT ET FORÊT

N° 01 - 06 / CB : GESTION DES ÉCLAIRCIES 2021 – ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE MISSION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (O.N.F) – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Ildio DE OLIVEIRA, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal décide :

- **approuve** le programme des éclaircies 2021 ci-dessus défini,
- **autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à :
 - vendre les bois des éclaircies conformément au cahier des clauses générales de vente édité par l'O.N.F,
 - désigner l'O.N.F. comme maître d'œuvre,
 - signer tout document afférent à cette affaire,
- **dit** que les crédits seront inscrits au B.P annexe 2021 de la Forêt à l'Article 7022,

N° 01 - 07 / CB : GESTION DES COUPES RASES 2021 – ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE MISSION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (O.N.F) – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Ildio DE OLIVEIRA, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal décide :

- **approuve** le programme des coupes 2021 ci-dessus défini,
- **autorise** Madame le Maire à :
 - vendre les bois en coupes rases conformément au cahier des clauses générales de vente édité par l'O.N.F,
 - désigner l'O.N.F. comme maître d'œuvre,
 - signer tout document afférent à cette affaire,
- **dit** que les crédits seront inscrits au B.P annexe 2021 de la Forêt à l'Article 7022.

RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL

N° 01- 08 / MC : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Béatrice AURIENTIS, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal décide :

- **modifie** le tableau des effectifs de la Commune, conformément au tableau ci-annexé, par la création de trois (3) emplois permanents à temps complet :
 - deux emplois à temps complet d'Animateurs Territoriaux (Catégorie B),
 - un emploi d'ATSEM Principal de 2^{ème} Classe (Catégorie C),
- **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune, chapitre 012,

- **approuve** les modifications du tableau (ci-joint) des emplois permanents de la Commune, qui prendront effet au plus tôt à la date exécutoire de la présente délibération.

N° 01 - 09 / MC : PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ DU TERRITOIRE DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE AU PROFIT DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Rapporteur : Béatrice AURIENTIS, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal décide :

- **adopte** le Plan de Formation mutualisé et le règlement de formation afférent ci-annexés à destination des agents de la Collectivité,
- **autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à signer, le cas échéant, tous documents afférents à la mise en œuvre des actions de formations inscrites dans ce Plan de Formation,
- **dit** :
 - que ce Plan de Formation pourra au cours des deux prochaines années retenues (2021 et 2022), faire l'objet de modifications afin d'adapter les offres de formations aux besoins individuels) et collectifs,
 - d'inscrire au Budget les crédits nécessaires afférents aux frais occasionnés par ces actions de formations pour les années 2021 et 2022.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

N° 01 - 10 / E.B : « ZONES DE PREEMPTION EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES » / MAINTIEN DU STATUT DES PARCELLES IDENTIFIEES SUR LA COMMUNE DE LANTON AU TITRE DES ZPENS DEPARTEMENTALES

Rapporteur : Gérard GLAENTZLIN, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal décide :

- **approuve** le principe de maintenir l'ensemble des parcelles et sites communaux identifiés comme suit sur le périmètre ZPENS.

La séance a été levée à 19h12.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.